



**Syndicat National Force Ouvrière**  
**des Finances Publiques**  
**Section du Calvados**

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
[fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr)  
Permanence : 02.31.38.34.61

*Première Organisation Syndicale dans le Calvados*

Caen, le 4 octobre 2016

## Comité Technique Local du 4 octobre 2016

### Liminaire

Monsieur le Président,

Ce comité Technique local de rentrée s'ouvre dans un contexte délétère à tous points de vue. En effet, la situation générale comme celle des salariés du privé comme du public n'a jamais été aussi préoccupante.

**Les représentants FO-DGFIP** rappellent ici leur hostilité :

- à la Loi Travail, qui représente un grave danger "démocratique" par le renversement du principe de la hiérarchie des normes qu'elle instaure. Ils savent par expérience que ce qui touche le secteur privé s'étend toujours au secteur public.
- à la "modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations" (PPCR) passée en force par le gouvernement et qui représente une régression sociale, notamment par l'allongement et le ralentissement des carrières.
- à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) puis la Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui se développent de façon insidieuse. Elles se structurent autour du regroupement de missions transverses inter ministérielles (ex : Service facturier, Centre des Services Partagés) , mais aussi sur un plan géographique.

Au départ de ces réformes il nous avait été annoncé que cela aurait un impact très limité sur les personnels.

Aujourd'hui, les conséquences pour les agents, suite aux nombreux départs en retraites, se font globalement peu sentir. Mais, d'ici peu, la mobilité fonctionnelle et géographique deviendra un principe et une obligation.

La loi mobilité deviendra une réalité contraignante pour tous les agents, ce que **FO-DGFIP** n'a cessé de dénoncer à maintes reprises dans ses déclarations liminaires précédentes.

Vous nous convoquez ce jour autour d'un comité technique local à l'ordre du jour chargé. **Les représentants FO-DGFIP** ne sauraient vous en tenir grief car ils vous ont demandé d'ajouter un certain nombre de points suscitant de multiples interrogations. Parmi ceux-ci, le CSP, la dépense en mode facturier, le service DFT-CDC, la comptabilité, que vous avez jugé utile de regrouper dans une troisième partie intitulée ressources Humaines dans les points 11 et 12. **Les représentants FO-DGFIP** estiment pour leur part et c'était le sens de leur demande qu'il est nécessaire d'aborder ces sujets d'un point de vue technique et pas seulement organisationnel, sauf à penser que les réorganisations de services ne sont que la résultante du manque criant d'agents dans nos services. **Les représentants FO-DGFIP** souhaitent une discussion de fond sur tous ces sujets et ne manqueront pas d'intervenir dans le débat.

**Les représentants FO-DGFIP** vous ont par ailleurs demandé d'ajouter à l'ordre du jour un bilan de la création des communes nouvelles et des regroupements d'intercommunalités, afin de mettre en perspective l'impact sur les services en direction et dans les trésoreries, de connaître les mesures prévues pour venir en aide aux comptables. Ils n'entendent pas pour autant cautionner toute remise en cause du rôle essentiel du comptable public et de leur cœur de métier, au travers de glissement de missions vers les services de direction ou travail à distance.

---

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**

Ils refusent la remise en cause du positionnement du comptable, en assimilant sa fonction à celle de chef de service, comme dans les Services des Impôts des Particuliers (SIP). Il ne s'agit pas ici d'un problème de sémantique, mais bien d'une volonté d'imposer de nouvelles valeurs dominantes chez les comptables. C'est ainsi que l'esprit d'initiative est combattu par les directions locales qui s'invitent dans la gestion et l'organisation quotidienne des postes comptables.

Pour **Force Ouvrière**, cela ne signifie pas que le poste comptable soit une entité autonome, il est un maillon essentiel du réseau et doit donc bénéficier du soutien des services de sa Direction locale.

Fidèle à sa motion de congrès, **FO-DGFIP** revendique que tous les comptables de la DGFIP puissent assumer leur fonction dans le respect de leurs contraintes managériales particulières et de leur responsabilité exorbitante du droit commun, en leur laissant un pouvoir d'initiative, gage d'efficacité de l'organisation au profit des agents et de l'exercice des missions.

Ce nouveau mode de management par les directions locales qui touche le cœur de métier revient à nier la spécificité du comptable dont le corollaire est la responsabilité personnelle et pécuniaire.

**FO-DGFIP14**, revendique la permanence de ce principe, qui reste un des derniers remparts permettant l'exercice des missions dans l'indépendance vis-à-vis des ordonnateurs de l'Etat et du secteur public local.

Pour **FO-DGFIP**, la réforme territoriale a essentiellement pour but de regrouper des missions sous forme de pôles à un échelon toujours supérieur : (du local au départemental, du départemental au régional voire inter régional, du régional au national). Cela est permis par des applications informatiques structurantes, qu'on ne peut critiquer en tant que telles, mais dont nous dénonçons l'usage qui en est fait.

Les sujets suivants abordés au C.T.L. en sont l'illustration et relèvent de la même logique :

- évolution de l'organisation des assignations de la dépense de l'Etat avec transfert de missions : bloc 1 (ministère de l'intérieur à Rouen), bloc 2 : (écologie et agriculture à Rouen), bloc 3 : (ministères financiers, sociaux et de la culture à Caen).

- rattachement de la mission de l'enregistrement aux services de publicité foncière (SPF) de Caen au 1er septembre 2017

Sur le chapitre ASR, **les représentants FO-DGFIP** se félicitent d'avoir pu, grâce à la mobilisation des personnels et des élus qu'ils avaient sollicités, repousser un certain nombre de fermetures dans un plan de grande ampleur proposé un peu trop hâtivement, sans prise en compte réelle du contexte local. A titre d'exemple, les modifications proposées pour la fermeture de Tilly ce jour en sont la signature la plus criante.

Pour **FO-DGFIP14**, ces restructurations n'ont pour seules visées que d'appliquer la politique dogmatique de réductions des déficits publics, par la suppression de fonctionnaires et la réduction des coûts sans qu'aucun bilan des réformes imposées ne soit jamais dressé. Cela se traduit encore pour 2017 par 1815 suppressions d'emplois pour le ministère des finances au titre de "l'exemplarité".

Le regroupement en pôles est le palliatif à ces suppressions d'effectifs et a pour conséquence un éloignement constant du service public de l'usager et du citoyen.

**Les personnels en ont assez d'être exemplaires dans les efforts à fournir et de voir leur administration considérée comme non prioritaire, budget après budget, alors qu'il y aurait tant à faire.... Ils sont déçus et amers, démotivés et excédés.**

**Dans les semaines qui viennent, nous allons leur proposer de l'exprimer.**

**PRIORITÉ  
AUX AGENTS**



---

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**